

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 décembre 2016

L'an deux mille seize, le vingt et un décembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CAUBIOS-LOOS se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Monsieur Bernard LAYRE, Maire.

Étaient présents : Mmes DESCHASEAUX Brigitte, MONARET Marie-Hélène, ARNAUDET (PHILIPPERON) Virginie, CONSTANS Grace, BELTRAN Sabine, LACOSTE Jeanine

MM BRUNET Gilles, LESQUIBE Sébastien, PÉRÉ Fabien, MAUMELLE Julien, JOUBERT Patrick,

Absents excusés : MM. LAHITTE Olivier, VANDERBEEKEN Francis, Mme CASTAING Yvette

Convocation du 15/12/2016.

***DCM 2016 / 06 / 01 – Adoption du protocole de partage patrimonial et financier dans le cadre du retrait de Caubios-Loos de la Communauté de Communes du Mieu de Béarn**

Monsieur le Maire rappelle que les principes directeurs du partage patrimonial qui doit précéder le retrait des deux Communes de Caubios-Loos et Momas ont été présentés une première fois à l'occasion de la réunion du Conseil Communautaire du Mieu de Béarn du 22 novembre 2016. La proposition a finalement été adoptée par le Conseil communautaire du 20 décembre 2016.

Un temps de réflexion avait été laissé aux deux Communes pour examiner plus en détail la proposition sur les derniers éléments chiffrés réactualisés qui ont été fournis afin d'être au plus près de réalité de la situation financière de fin d'exercice.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

• **DÉCIDE :**

- D'acter une proposition de partage patrimonial et financier qui donne un droit à hauteur de 30.259 € pour la commune de Caubios-Loos

- D'adopter la convention portant règlement financier et patrimonial du retrait des Communes de Caubios-Loos et de Momas de la Communauté de Communes du Mieu de Béarn.

- D'autoriser le maire à signer le protocole

***DCM 2016 / 06 / 02 - Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de travaux / fournitures / services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique**

- Vu la directive européenne n° 2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,
- Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,
- Vu le Code de l'énergie
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,
- Considérant que la Commune de CAUBIOS-LOOS a des besoins en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,
- Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,
- Considérant que les Syndicats d'énergie de la région Nouvelle Aquitaine s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,
- Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,
- Considérant que pour satisfaire ses besoins sur de bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,
- Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement,
- Considérant que ce groupement présente un intérêt pour Caubios-Loos au regard de ses besoins propres

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal **décide**, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- l'adhésion de Caubios-Loos au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux / fournitures / services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois,,,) proposés par le groupement suivant les besoins de la Commune,

(suite délibération DCM 2016 / 06 / 02)

- d'autoriser le coordonnateur et le Syndicat d'Énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive.
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont Caubios-Loos est partie prenante
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont Caubios-Loos est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Fin du compte-rendu.

Numéro de délibération	Objet
DCM 2016 / 06 / 01	Adoption du protocole de partage patrimonial et financier dans le cadre du retrait de Caubios-Loos de la Communauté de Communes du Mieux de Béarn
DCM 2016 / 06 / 02	Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de travaux / fournitures / services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique

(Signatures séance DCM 2016 / 06)

NOMS	SIGNATURE
BELTRA N Sabine BRUNET Gilles	
CONSTANS Grace DESCHASEAUX Brigitte	
JOUBERT Patrick LACOSTE Jeanine	
LAYRE Bernard LESQUIBE Sébastien	
MAUMELLE Julien MONARET Marie-Hélène	
PÉRÉ Fabien	

PHILPPERON(ARNAUDET) Virginie